



Siège social

3105 route du Serpoul
46330 CABRERETS

PROCES-VERBAL du comité du 30 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le trente juillet

A dix-neuf heures trente (durée estimée de la réunion : 2h)

Par visioconférence avec Messenger

Le Comité du BCCF (Bearded Collie Club de France) s'est réuni, sur convocation de Monsieur le Président en date du 27 juin 2024, par visioconférence afin de débattre des points portés à l'ordre du jour.

POINTS VALIDES SUR LE FORUM QUI DOIVENT FIGURER SUR UN PROCES-VERBAL :

- a. Procès-verbal du Comité du 4 juillet 2024
- b. Approbation des nouveaux adhérents du n° 3113 au n° 3119

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Modification du bureau
2. NE 2025 : date, lieu et Juge
3. Réalisation de la revue
4. Régionale 2025 sud-ouest
5. Questions diverses

Présents : Mesdames Marie-Christine BASTARD, Sylvie GUILLAUBEZ, Marie-Claire MOREY, et Katia VIGOUREUX
Messieurs Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER, Daniel JAY et Guy JENNY.

Absent excusé : Patrick MEULEMAN

Absente : Déborah MICHAUX (panne d'électricité)

Monsieur le Président **Daniel JAY**, ouvre la séance à 19h35 et nomme **Marie-Christine BASTARD** secrétaire de séance.

Daniel JAY, déclare que le comité s'est réuni, en visioconférence, ce mardi 30 juillet, avec un ordre du jour bien précis.

Guy JENNY, vice-président, prend la parole pour valider les décisions validées sur le forum entre 2 réunions de Comité car elles doivent être transcrites sur le PV de la réunion de Comité suivante afin de figurer sur le registre des délibérations

- a. Procès-verbal du Comité du 4 juillet 2024
- b. Approbation des nouveaux adhérents du n° 3113 au n° 3119

Toutes ces décisions sont approuvées à l'UNANIMITE

1) Modificatif du Bureau

Le Président, **Daniel JAY**, déclare qu'on fonctionne mal et même très mal. Il souhaite faire un échange de poste à cause de ses problèmes de santé qui vont lui prendre beaucoup de temps avec de nombreux RDV. Il n'est pas question de démissionner ni de quitter le Comité et il a demandé à **Guy JENNY**, vice-président, s'il voulait le remplacer.

Jean-Marie-BLUSSEAU BOURCIER précise qu'il faut voter pour statuer

Daniel JAY demande le vote

Une seule candidature pour le poste de Président : **Guy JENNY**

Approuvé à l'UNANIMITE

Une seule candidature pour le poste de vice-Président : **Daniel JAY**

Approuvé à l'UNANIMITE

Le siège sera transféré au domicile du Président : **2685, route de Trégourez - Pont Flaouter – 29510 BRIEC**

Approuvé à l'UNANIMITE

Le Président et la Trésorière étudieront pour ouvrir un compte auprès d'une nouvelle banque.

2) NE 2025 : date, lieu et Juge

Guy JENNY avait proposé une NE à Corbeilles en Gatinais le 25 mai avec Monsieur Kotlar, mais ce dernier n'est pas libre il est disponible le 18 mais ce week-end c'est le CACS de Vallères à coté de Tours (37) dont la présidente de l'ACT est Arlette JAFFRE.

Le Comité souhaitait organiser la Nationale hors une exposition, mais si on maintient Corbeilles le samedi 17 mai, on ne pourra pas organiser de repas le vendredi soir car tout le monde ne sera pas arrivé, ni le samedi soir car les exposants iront à Vallères à 200 km ou s'en iront.

Nous pourrions faire la NE le samedi 17 mai et une spéciale le lendemain le 18 mai à Vallères, le président prendra contact dès demain avec Arlette JAFFRE pour avoir l'autorisation d'organiser la Nationale sur leur site le samedi, proposer Monsieur Kotlar comme juge pour leur CACS (de manière à partager les frais) et proposer un juge pour notre spéciale.

Marie-Christine BASTARD demande qui connaît ce site et propose qu'un ou deux membres aillent repérer les lieux comme cela a été fait pour Corbeilles. **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER**, pour y être déjà allé, explique que c'est un petit site sympa avec un grand bâtiment

Approuvé à l'UNANIMITE

3) Réalisation de la revue

Daniel JAY explique que la personne la mieux placée comme responsable de la communication c'est la secrétaire et continue en s'adressant à **Katia VIGOUREUX** que cela lui paraît compliqué sans internet jusqu'à la fin de l'année et pas trop disponible lui demande si elle confirme son statut de responsable de la communication. **Katia VIGOUREUX** dit qu'elle ne fera pas la revue seule et que pour le poste de responsable communication s'il y a une autre personne, pourquoi pas !

En conséquence, **Marie Christine BASTARD** devient Responsable de la Commission Communication.

Katia VIGOUREUX conserve la Sous-Commission « Relation média – Sponsoring » (ci-joint annexe 1)

Daniel JAY suggère le changement de responsable pour la CTE, Déborah MICHAUX secrétaire adjointe pouvant déléster Marie Christine pour la revue, Marie Claire devenant responsable CTE

Daniel JAY demande combien nous devons faire de revue par an, **Katia VIGOUREUX** mentionne que vu le prix il faut mieux le fixer à un seul.

Marie-Christine BASTARD fait remarquer que la dernière revue a 56 pages car elle regroupait 2 années. Il faut se baser sur une revue à 40 ou 44 pages (un multiple de 4). L'ancien Comité avait mis des bases comme 3 pages maximums pour une spéciale ou une régionale et là dans la prochaine nous avons des RE, des Spéciales et 2 NE (2023 et 2024).

Marie-Christine BASTARD accepte de faire le montage mais demande que toutes les commissions participent par des rédactions d'articles. Il faut aussi constituer une équipe de relecture qui pourrait se composer, a minima, Marie-Claire MOREY, Katia VIGOUREUX et Guy JENNY.

Marie-Christine BASTARD propose aussi que **Katia VIGOUREUX** choisisse et valide les photos pour que nos Bearded soient présentés dans leur plus beau profil comme elle a toujours fait. Déborah MICHAUX a déjà envoyé un article pour la CTE et **Marie-Claire MOREY** confirme qu'elle a toutes les listes des cotations et dysplasies à jour.

Marie-Christine BASTARD demande ce que souhaitent les membres du Comité comme couverture : le choix entre une image unique ou un pêle-mêle de photos avec des titres portant sur son contenu. L'idée du pêle-mêle se dégage.

Approuvé à l'UNANIMITE

4) Régionale 2025 sud-ouest

Guy JENNY comptait sur Déborah MICHAUX pour en savoir plus ce soir.

Marie-Christine BASTARD annonce que cette dernière a trouvé 3 sites mais elle a une nette préférence pour l'un d'eux mais le propriétaire est actuellement en vacances et revient en août. Dès que nous en saurons plus, l'information sera remontée

Guy JENNY propose que cette RE s'organise en avril avec notre assemblée générale afin d'attirer des adhérents.

Sylvie GUILLAUBEZ dit que cela ne fera pas venir les éleveurs

Daniel JAY explique que les RE sont des expositions conviviales qui se déroulent dans la bonne humeur et qu'elles permettent au contraire un rassemblement éleveurs et « clients »

Guy JENNY explique que si on organise un AGO sèche ne seront présents que les membres du Comité et cela entraînera des frais de défrayement supplémentaires.

Affaire à suivre

5) Questions diverses

- a) **Sylvie GUILLAUBEZ**, porte-parole de Danièle PONTUS, pose une réclamation pour une de ses chiennes qui n'a pas reçu de réponse pour une demande de cotation. **Marie-Claire MOREY** a confirmé qu'elle n'avait pas reçu de sa part de demande de cotation mais elle a répondu à son mail et lui demande la somme de 15 €. **Sylvie GUILLAUBEZ** ne comprend pas pourquoi car dans le PV du Comité du 5 octobre 2023 il est noté que c'est gratuit pour les adhérents. **Marie-Claire MOREY** fait remarquer que cette chienne appartient à M et Mme PONTUS or Monsieur PONTUS n'étant plus adhérent le BCCF facture cette prestation à 15€, cette règle est la même pour TOUS. **Guy JENNY** conclut en faisant référence au PV du 9 avril 2024 – point 2 – paragraphe F. **Marie-Claire MOREY** déclare que la réponse était déjà appliquée avec l'ancien Comité dont elle faisait partie.
- b) **Marie-Christine BASTARD** demande où en est la question 4 de l'ordre du jour du 4 juillet 2024, à savoir : « *Demande de dérogation pour une saillie fortuite « père-fille »* ». **Daniel JAY** explique que le problème n'est pas résolu que le père déclaré a un ADN non-compatible avec les chiots. N'ayant pas de nouveaux éléments il a écrit à la Centrale Canine pour ne pas accepter de dérogation. **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** demande d'une part une précision sur le statut

des chiots et d'autre part d'obtenir les tests ADN que l'éleveuse Sylvie FLOGNY POITOU aurait fait faire dans un autre laboratoire.

- c) **Guy JENNY** s'adressant à Sylvie GUILLAUBEZ lui demande ce qu'elle compte faire car elle est secrétaire et trésorière d'une association cynophile non reconnue par la CC (annexe 2). Cette dernière se défend et dit que ce n'est pas vrai, **Guy JENNY** continue en disant que leurs statuts sont une copie conforme des statuts type de la Centrale Canine. Il est mentionné dans lesdits statuts que cette association peut faire des cotations, des titres de champion, des manifestations, etc...

Sylvie GUILLAUBEZ se défend en disant qu'avec Daniele PONTTHUS la présidente de ladite association elles ont demandé à être en stage d'affiliation auprès de la Centrale Canine (dans le but de remplacer le BCCF). Mais il y a 15 jours elles ont reçu une lettre du Président de la Centrale Canine expliquant qu'elles ne pouvaient pas être en stage d'affiliation vu que la CC ne reconnaît qu'un seul club par race et que cela ne pouvait être qu'une amicale.

Guy JENNY, toujours s'adressant à **Sylvie GUILLAUBEZ** confirme donc que c'était bien votre objectif de faire un club dissident.

Le Président confirme qu'il y a incompatibilité qu'elle soit d'un côté dans le Comité et de l'autre secrétaire et trésorière. **Sylvie GUILLAUBEZ** ne voit pas pourquoi elle ne pourrait pas être dans les 2 associations. **Guy JENNY** dit que c'est à elle de décider. **Marie-Christine BASTARD** informe que cette association a été constituée en février 2024 et déclarée début mars 2024.

Marie-Claire MOREY précise que Sylvie GUILLAUBEZ a piégé 2 personnes, Valérie X et Nadia Z en les invitant à un pot sur une exposition sous prétexte « d'arroser » le titre de champion de France de son chien alors que sur FaceBook avec photo à l'appui elle dit « arroser » les premiers adhérents à sa nouvelle association.

Daniel JAY informe qu'il a demandé au Président de la Centrale Canine quelle doit être notre attitude vis-à-vis de :

- Danièle PONTTHUS qui est Juge SCC et Présidente d'une association cynophile non reconnue par la CC
- Sylvie GUILLAUBEZ qui siège au comité du BCCF et est secrétaire-trésorière de cette même association cynophile non reconnue par la CC

Pour répondre à **Katia VIGOUREUX** qui demande quelle doit être notre attitude vis-à-vis de cette association, le Président souhaite attendre la réponse de la CC.

Marie-Christine BASTARD dit qu'il faut rassembler et non diviser en faisant une association parallèle.

Guy JENNY explique que le cheptel est pauvre avec constat d'une diminution des naissances en France, 18 chiots en Hollande et 3 chiots en Belgique au début juillet. On ne peut plus travailler s'il y a des scissions. **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** souhaite que Danièle PONTTHUS modifie rapidement les statuts de l'association dont elle est présidente et ajoute qu'il ne souhaite pas attendre 10 ans.

Marie-Christine BASTARD rappelle que, lorsque qu'avec une autre adhérente elle avait souhaité créer un groupe sur Facebook (Bearded Educ/Info), elle s'est rapprochée du président de l'époque soit Jean-Marie-BLUSSEAU BOURCIER pour avoir son aval. Alors pourquoi Sylvie GUILLAUBEZ n'a pas fait part de cette franchise en s'adressant au Président, Daniel JAY, pour lui expliquer sa démarche ?

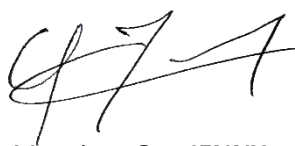
Le Président remercie tous les membres du Comité pour leur participation

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été traités **Monsieur Le Président** clôt la séance à 20h45

Fait à BRIEC, le 30 juillet 2024,



Monsieur **Daniel JAY**
Le Président



Monsieur **Guy JENNY**
Le Président



Madame **Marie-Christine BASTARD**
La secrétaire

ANNEXE 1

Tableau général des commissions et sous-commissions au 30 juillet 2024

COMMISSIONS	SOUS-COMMISSIONS	Daniel JAY - VICE-PRESIDENT	Marie-Christine BASTARD	Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER	Sylvie GUILLAUBEZ	Guy JENNY - PRESIDENT	Patrick MEULEMAN	Déborah MICHAUX	Marie-Claire MOREY	Katia VIGOUREUX	Daniel DUCROCQ	Claude FRANCOIS
		Technique d'Elevage CTE Responsable Général								●		
	Génétique - Membre (s)	X		X		X			X			
	Test de Caractère - Membre (s)	X	X			X	X		X		X	
	Dysplasie - Membre (s)	X				X			X			
	Cotation - Membre (s)	X				X			X			
	Carte dentaire - Membre (s)	X				X			X			
Utilisation et Activités Responsable Générale		●										
	Troupeau - Membre (s)					X						
	Agility - Membre (s)		X			X	X					X
	Activités canines - Membre (s)					X						
Communication Responsable général			●									
	Revue / Le Mag - Membre (S)	X				X		X	X	X		
	Relations Médias - Membre (s)	X				X				X		
	Relations Sponsoring - Membre (s)	X				X				X		
	Site Web / FaceBook - Membre (s)	X				X				X		
Expositions Responsable général						●						
	NE - Spéciales - RE - Membre (s)	X	X		X			X	X			
Délégation - Responsable général						●						
	Délégués - Membre (s)	X			X							
Juges - Responsable général						●						
Juges - Membre (s)		X		X				X		X		
Discipline et litiges - Responsable Général		●										
Discipline et litiges - Membre (s)		X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Boutique diffuser l'image du Bearded - Responsable Général								●				
Boutique diffuser l'image du Bearded - Membre(s)								X		X		

Légende

Responsables : ●
Membres : X

ANNEXE 2

156^e année. - N°11

Mardi 12 mars 2024

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



D.I.L.A.
serialNumber=S280932853-
.CN=DILA - SIGNATURE
DILA.OU=0002
13000918600011.organizati-
onIdentifier=NTRFR-130009-
18600011.O=DILA.C=FR
75015 Paris
2024-03-12 09:00:58

Associations et fondations d'entreprise



DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1771

74 - Haute-Savoie

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie

LES AMIS DU BEARDED COLLIE.

Objet : gestion de la race Bearded Collie en France

Siège social : 5, impasse sous le Bois, 74600 Annecy.

Date de la déclaration : 5 mars 2024.

La Directrice de l'information légale et administrative : Anne DUCLOS-GRISIER